

MAIRIE

DU



République Française

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL

FUGERET

(Alpes de Haute-Provence)

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 11
- présents : 09
- votants : 10

L'an deux mil dix-sept, le vingt-huit juillet à 18 heures 30,
Le Conseil Municipal de LE FUGERET s'est réuni en
session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de **PESCE André**, *Maire de la Commune*.

Date de convocation : 24/07/2017

Présents : Mrs PESCE A., OPERTO A, FAY E.P., DROGOUL- SPANU D., LESBROS JM. et Mmes
ALBANO N., BERAUD M., BONNETTY M. et OBRADOS A..

Absents : Mr HONNORAT J. qui a donné procuration à Mr PESCE A. et JACOMET M.

Objet: Mise en gérance du coin café/dépôt de pain/produits du Pays- « La Fugerette »

Le Maire indique au Conseil Municipal que Mr BRETON Florent et Mme SIMON Josiane
Veuve BRETON SONT intéressés par la gestion de la gérance du coin café avec licence III/dépôt
de pain/dégustation et vente de produits du Pays à compter du **1^{er} août 2017** ; avec une ouverture
effective prévue le 11/08/2017.

Une convention de mise à disposition d'un an renouvelable une fois est proposée pour un tarif
mensuel de **200€** (deux cents euros) à compter du 1^{er} août 2017 avec un loyer fixé à **100€** (cent
euros) pour les cinq premiers mois de la prise d'activité uniquement (08, 09, 10, 11 et 12/2017)
comprenant :

*deux pièces attenantes d'une superficie de 41 m² et d'une dépendance (d'une
superficie de 3 m²) avec une terrasse devant ces locaux d'une superficie de 65 m², un
comptoir équipé d'un lavabo et d'un réfrigérateur, une machine à café, des sanitaires
équipés d'eau chaude, une armoire réfrigérée 600l vitrée, une trancheuse, une balance
électronique, un congélateur coffre 200l couvercle vitré, une table inox (80/70), 5
tables, 20 chaises, 3 pieds de parasol « béton » et 4 tabourets « comptoir » et d'une
licence III pour l'exploitation du "coin café".*

L'Assemblée Délibérante après réflexion et discussion est favorable à cette location dans les
conditions proposées par Monsieur le Maire qui se voit conférer tous pouvoirs par rapport à cette
location ainsi que pour signer la convention de mise à disposition.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus



André PESCE
Maire de LE FUGERET